

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM23 0971**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2023**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS**

Attendu qu'en septembre 2016, la Ville de Montréal a dévoilé sa stratégie « Vision Zéro », qui vise à réduire à zéro le nombre de décès et blessés graves sur ses routes d'ici 2040, et que l'administration Plante a présenté deux plans d'action;

Attendu que le nombre de piétons et cyclistes grièvement blessés ainsi que le nombre de piétons et cyclistes décédés dans le cadre d'une collision entre 2018 à 2022 s'élèvent respectivement à 427 et 101, selon les rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Attendu que 71 % des conducteurs québécois dépassent les limites de vitesse près des écoles et des parcs, selon un rapport de l'Association des directeurs de police du Québec dévoilé en juin 2023;

Attendu que la vitesse excessive représente environ 40 % de toutes les infractions observées en zones scolaires, selon les données du SPVM;

Attendu que la voirie identifiée de type « artérielle » sous le *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale* (02-003), qui relève de la ville-centre, présente généralement un niveau de dangerosité plus élevé que la voirie « locale »;

Attendu que le réaménagement de la voirie « artérielle » s'avère généralement plus coûteux;

Attendu que lors d'une séance extraordinaire de son conseil d'administration le 14 mars 2023, le Comité de parents des écoles de Montréal a adopté 12 demandes à la Ville de Montréal en lien avec leurs revendications en termes de sécurité des déplacements et de sécurité routière aux abords des écoles;

Attendu que, parmi les demandes du Comité de parents des écoles de Montréal, on compte celles « d'assurer la sécurité aux abords de TOUTES les écoles du territoire », « la création de nouvelles traverses », « d'avoir des interventions policières plus fréquentes autour des écoles » et « d'établir une collaboration entre le Ministère des transports [du] Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Centre de services scolaire de Montréal, les écoles et leur conseil d'établissement afin de planifier des mesures de sécurité supplémentaires lorsque des travaux majeurs peuvent affecter la circulation aux abords des écoles »;

Attendu qu'en octobre 2018, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – désormais nommée Centre de services scolaire de Montréal – a lancé une pétition pour l'ajout de brigadiers, dont le nombre n'avait pas augmenté depuis 15 ans, et que depuis 2001, l'ajout de toute traverse scolaire mène automatiquement à la disparition d'une autre;

Attendu que 22 projets de construction d'établissements d'enseignement primaire et secondaire sont actuellement autorisés dans la région administrative de Montréal, selon le Ministère de l'Éducation, ce qui augmente le nombre de brigadiers scolaires nécessaires;

Attendu qu'en août 2018, le conseil municipal a adopté une motion présentée par Ensemble Montréal pour revoir les pratiques entourant les brigadiers scolaires à Montréal, dans laquelle il était notamment demandé que la Commission de la sécurité publique (CSP) tienne une séance publique sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que, dans son mémoire présenté lors de cette consultation, la CSDM évaluait qu'une hausse de 22 % du nombre de brigadiers était souhaitable sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) en 2020 et que les projets réalisés dans le cadre du programme ont permis de sécuriser 92 écoles, touchant ainsi plus de 56 000 élèves;

Attendu que, à partir du 10 octobre 2023, la Commission sur les transports et les travaux publics de la Ville de Montréal tiendra une consultation publique portant sur la sécurité routière aux abords des écoles;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

### **Bonification du programme de sécurisation aux abords des écoles**

que, dans le cadre de la consultation prévue au mois d'octobre par la Commission sur les transports et les travaux publics, les commissaires évaluent des modifications aux critères de planification des aménagements aux abords des écoles situées sur le réseau artériel afin de prioriser leur réfection en fonction des intersections à proximité desquelles il y a eu un plus grand nombre de collisions;

que, lors de sa planification des travaux sur des voies publiques, la Ville de Montréal et les arrondissements poursuivent leur collaboration avec les comités de parents, les centres de services scolaires, les écoles ainsi que leur direction et les conseils d'établissement, le SPVM et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, afin d'analyser et de planifier les mesures de sécurisation aux abords des écoles;

que le conseil municipal reconnaisse que la sécurisation du réseau routier, notamment aux abords des écoles, passe d'abord et avant tout par un repartage de l'espace public qui priorise la sécurité sur la fluidité, et qu'il supporte sans réserve tous les projets qui seront basés sur ce principe.

### **Bonification du service des traverses scolaires offert par le SPVM**

que, dans le cadre de la consultation prévue au mois d'octobre par la Commission sur les transports et les travaux publics, les commissaires évaluent les améliorations possibles par le SPVM pour sécuriser davantage les abords des écoles, dont l'augmentation du nombre de traverses scolaires sécurisées par des brigadiers, les effectifs policiers aux abords des écoles, et ses communications avec l'ensemble des partenaires sur ses initiatives de sécurisation; tel que demandé par les comités de parents, afin de répondre aux demandes de chaque école sur le territoire montréalais;

Adopté à l'unanimité.

65.02